# Produire, fabriquer et commercialiser des produits non alimentaires sur ma ferme : quelle réglementation ? Quelle législation ?

## Objectifs

Dans le développement d'une activité de transformation de produits autres qu'alimentaires (savon à froid, cosmétique, produits d'aromathérapie, parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...), le plus grand frein, semble toujours être la réglement

## Contenu

Prendre connaissance de la réglementation européenne des cosmétiques et autres produits proches.
Prendre connaissance des bonnes pratiques de fabrication cosmétique.
Prendre en compte, en cohérence avec la dimension artisanale, la réglementation européenne dans un projet
de développement de gamme en cosmétique et savonnerie.
Présentation de la mise sur le marché des produits de type : savon à froid, cosmétique, produits d'aromathérapie,
parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...)
Une fois décryptées la réglementation et les bonnes pratiques de fabrication, vous saurez comment déclarer
votre activité et travailler à la constitution des dossiers cosmétiques.
Plus vous connaîtrez la réglementation en amont, plus vous éviterez d'erreurs dans vos choix, notamment dans la
fabrication et la mise sur le marché.

## Infos complémentaires

ADEAR DU LOT
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

**Durée de la formation** 1 jour(s)
**Date limite d'inscription** 01/01/1970

**Tarifs**
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

**Plus de renseignements**
Yves Bruel - Katy Amilhaud - Agathe Bodo
adearlot@wanadoo.fr
ADEAR Lot
Place de la Halle

46320
ASSIER
Tel. 05 65 34 08 37
N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46

**Taux de satisfaction :** %

Repas partagé, covoiturage conseillé

**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

| | | |
|---|---|---|
| **05 oct 2018**<br>09:30 - 17:30 (7hrs) | 46320 Assier | Vincent BOBO, chimiste et référent Cosmétiques pour Nature&Progrès |

## Financeur(s)

vivea